

20-9-73

A propos des tarifs de la demi-pension dans les écoles

De nombreux parents d'élèves de la Cité Technique et du C.E.S. se sont plaints que, pour la rentrée 73-74, ils soient obligés de payer un trimestre d'avance de demi-pension. A ce sujet, M. Autran, directeur de la Caisse des Ecoles, fait une mise au point dans une lettre adressée à M. le président de l'Association des Parents d'Elèves du C.E.S. Wallon et de la Cité Technique Paul Langevin. Voici le texte de cette lettre :

Monsieur le président,

A compter de la présente rentrée des classes, la Caisse des Ecoles ne sera plus gestionnaire de la demi-pension. L'Administration de l'Education Nationale a décidé de transformer cette demi-pension en régie d'Etat. Un intendant a été chargé d'appliquer cette décision.

C'est pourquoi les parents des élèves de la Cité Technique et du C.E.S. désireux d'inscrire leurs enfants au restaurant scolaire, ont reçu un avis de l'intendant d'avoir à payer un trimestre d'avance, comme cela se pratique au Lycée Beaussier.

De nombreuses protestations se sont manifestées à la suite de cette communication.

A la Caisse des Ecoles de la Ville, nous comprenons fort bien qu'il n'est pas possible pour des familles modestes de déboursier des sommes allant jusqu'à 75.000 A.F. (pour 3 enfants), dépense qui s'ajoute à toutes celles relatives à la rentrée.

Si dans nos restaurants scolaires, nous avons le souci de limiter les frais en n'exigeant pas des avances de cette importance, si nous admettons le principe de la gratuité pour des cas sociaux, il n'en sera pas de même avec la régie d'Etat.

Les parents font ainsi une expérience amère entre l'administration locale et celle du pouvoir d'en haut.

Nous vous demandons, si vous ne l'avez déjà fait, d'informer vos adhérents de cette nouvelle organisation, afin que les responsabilités des uns et des autres soient nettement établies.

Nous souhaitons que les parents d'élèves mènent l'action nécessaire pour obtenir de l'Education Nationale des aménagements en vue d'alléger des soucis financiers devenus insupportables pour nombre de familles.

Nous vous prions de croire, M. le président, à l'assurance de nos sentiments distingués.

M. AUTRAN